



Syndicat Mixte
des 3 Vallées

Monsieur DECARPIGNY JACQUES
306 ROUTE DE LANNEMEZAN
32300 MIRAMONT-D'ASTARAC

Service : assainissement non collectif
Objet : Rapport de visite – contrôle de fonctionnement
Date : 5 août 2020
N° dossier : 2795 (à rappeler dans toute correspondance)

Monsieur DECARPIGNY,

Un agent du Syndicat s'est rendu le 25/05/2020 à votre immeuble situé au lieu-dit "L'ARPENT" sur la commune de MIRAMONT-D'ASTARAC. Il a procédé à l'expertise de votre unité d'assainissement non collectif ; il a notamment vérifié le fonctionnement des divers ouvrages recensés et s'est assuré que l'entretien que vous apportez à ces ouvrages est suffisant pour assurer une épuration optimale des eaux usées domestiques.

Je vous transmets par conséquent le rapport de visite qui doit réglementairement vous être remis au terme de cette expertise. Je vous conseille vivement de prendre connaissance de ce document et de le conserver soigneusement : il vous sera réclamé en cas de vente de l'immeuble concerné.

Les conclusions du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont les suivantes :

- L'arrêté du 27 avril 2012 (NOR: DEVL1205609A), applicable au 1er juillet 2012, a introduit de nouvelles modalités d'évaluation des installations d'assainissement non collectif. Ce texte implique que toute possibilité de contact direct avec des eaux usées à l'intérieur ou hors de la parcelle constitue un défaut de sécurité sanitaire.
- Par conséquent, votre installation est désormais classée parmi les installations qui devront faire l'objet d'une remise aux normes dans un délai de 4 ans à compter du 25/05/2020.
- Un dossier de rénovation de l'unité d'assainissement sera déposé au Syndicat avant cette échéance.
- Les travaux ne pourront connaître un début d'exécution qu'après validation par le Syndicat du projet d'assainissement qui lui a été soumis. Par ailleurs, vous devrez régulièrement informer le Syndicat de l'état d'avancement des travaux : les agents devront être en mesure de vérifier la conformité de l'unité d'assainissement avant son remblaiement définitif.
- En cas de vente de tout ou partie de l'immeuble, l'acquéreur devra faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de l'acte de vente ; les travaux en question sont décrits dans les commentaires contrôleur du rapport de visite.
- Lors de la prochaine vidange de votre ouvrage de prétraitement (fosse toutes eaux), vous ferez appel à une entreprise agréée par le Préfet qui vous remettra le bon de vidange, document réglementaire qui mentionnera le volume et le lieu de traitement des matières vidangées.

Mes agents se tiennent à votre disposition afin de vous apporter toute information nécessaire à la bonne compréhension de votre dossier et notre mission réglementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur DECARPIGNY, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
A. BROSETA

Syndicat Mixte des Trois Vallées - 1, place Carnot - 32260 SEISSAN
☎ : 05.62.05.99.64 - Télécopie : 05.62.61.84.49 - ✉ : s.grenard@sm3v.fr



Syndicat Mixte
des 3 Vallées

RAPPORT DE LA VISITE DE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° de dossier : 2795 – à rappeler lors d'un contact avec le service

Date du contrôle : 25/05/2020

Habitation :

Adresse : 306 ROUTE DE LANNEMEZAN L'ARPENT

Code postal : 32300 Commune : MIRAMONT-D'ASTARAC

Référence cadastrale de l'habitation : AN 19

Référence cadastrale de la filière : AN 19

Propriétaire :

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur DECARPIGNY JACQUES

Complément de nom ou conjoint :

Adresse principale : 306 ROUTE DE LANNEMEZAN L'ARPENT

Code postal : 32300

Commune : MIRAMONT-D'ASTARAC

Téléphone / Portable : 09 64 05 93 07 - 06 28 29 62 99

Adresse électronique : nicolemarie32@orange.fr

Occupant :

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur DECARPIGNY JACQUES

Tél / Portable : 09 64 05 93 07 - 06 28 29 62 99

Mail : nicolemarie32@orange.fr

Remarque : transmis pour vente le 08/06/2020 - pas de notaire

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : : Résidence principale	Date de réalisation de la filière ANC : : 1983
Année de construction du logement : 1983	Nombre de chambre(s) : 4
Nombre de pièce(s) principale(s) : 5	Nombre Equivalent Habitant : 5 EH
Nombre d'occupant(s) : 2	Nombre de chambre(s) : 4

Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : 7500 m²
Surface disponible ANC : m²
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? Oui Non
Pente du terrain recouvrant le traitement : Moyenne
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ? <ul style="list-style-type: none">Est-il destiné à la consommation humaine ?Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :Est-il déclaré ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur un terrain mitoyen ? <ul style="list-style-type: none">Est-il destiné à la consommation humaine ?Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :Est-il déclaré ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?

Commentaires :

Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière		Volume inférieur à 20 EH
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche		Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s) <input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre(s)		<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input checked="" type="checkbox"/>		
Commentaires généraux : Installation incomplète et non conforme, composée d'une fosse toutes eaux suivie d'un rejet dans un fossé sur le terrain de l'usager.		

Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires : Origine des effluents Commentaires :	Réseau de surface Eaux Ménagères + Eaux Vannes
---	---

Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Commentaires :	

Le prétraitement : Fosse toutes eaux

Volume : ? m ³	
Matériau : Plastique	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes + eaux ménagères	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ?	Non
Si oui lesquels :	
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	Non
Si oui, prévoir une vidange !!	Taux d'accumulation des boues : %
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	?
Date de la dernière vidange	
Volume vidangé	

Justificatif transmis ?	
Vidangeur	
Observations :	
Commentaires sur le prétraitement :	

La ventilation

Diamètre en mm	
Type de ventilation	Event
Equipements	Sans équipement
Fonctionnement correct de la ventilation ?	?
Si non, préciser :	
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non
Commentaires :	

Le traitement

Type de traitement : Absence de système de traitement	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ?	
Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	
La filière présente-t-elle des risques pour la salubrité ?	Faible
Si oui, lesquels et pourquoi ?	
Autre traitement	
Si oui, lequel et pourquoi ?	
Commentaires :	

Le rejet

Type de rejet	Milieu hydraulique superficiel
Lieu de rejet prévu ou actuel	Fossé ou rigole sur le terrain de l'usager
Nature des eaux rejetées	Eaux prétraitées
Etat de l'exutoire ?	Absence de dépôt
Le cas échéant, résultat des analyses effectuées :	
Si rejet par puits d'infiltration, tampon accessible ?	
Dégradations constatées ?	
Si oui, préciser :	
Colmatage des granulats ?	
Commentaires sur le rejet par puits d'infiltration :	
Si rejet par dispersion (tranchées), nombres de tranchées :	
Si rejet par dispersion (tranchées), longueur des tranchées en m / ml :	
Si rejet par dispersion (tranchées), distance inter-tranchées en m :	
Présence de regard(s) de contrôle et de répartition ?	
L'infiltration fonctionne-t-elle correctement ?	
Présence d'odeurs ?	
Commentaires sur le rejet par dispersion :	
Commentaires :	

AVIS TECHNIQUES

CONCLUSION SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente Commentaire(s) :
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut Commentaire(s) :
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement <i>Installation non conforme (Article 4 - cas c).</i> <i>Travaux dans un délai de un an en cas de vente.</i> Commentaire(s) : - Absence d'un système de traitement - Risque de contact avec des eaux usées non traitées sur le terrain de l'utilisateur
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut Commentaire(s) :
Conclusion	INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON CONFORME.

PROPOSITION DU CONTROLEUR

Avis	Défavorable
<p>Commentaires : Installation non conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un système de traitement - Risque de contact avec des eaux usées non traitées sur le terrain de l'usager <p>Procédure de remise aux normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre préalable d'une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif réalisée par un bureau d'étude (articles 11 et 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5). - L'intégralité de la filière d'assainissement non collectif devra être créée, après vidange puis dépose ou remblaiement des ouvrages existants. - Les ouvrages susceptibles d'être mis en place sont listés sur le site http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html ou disponibles au Syndicat. 	
Identité de l'agent : PUJOL	Date : 03/06/2020

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE

Avis :	Défavorable
<p>Commentaires : L'arrêté du 27 avril 2012 (NOR: DEVL1205609A), applicable au 1er juillet 2012, a introduit de nouvelles modalités d'évaluation des installations d'assainissement non collectif. Ce texte implique que toute possibilité de contact direct avec des eaux usées à l'intérieur ou hors de la parcelle constitue un défaut de sécurité sanitaire. Par conséquent, votre installation est désormais classée parmi les installations qui devront faire l'objet d'une remise aux normes dans un délai de 4 ans à compter de la notification du rapport du contrôle du 25/05/2020. Un dossier de rénovation de l'unité d'assainissement sera déposé au Syndicat avant cette échéance. Les travaux ne pourront connaître un début d'exécution qu'après validation par le Syndicat du projet d'assainissement qui lui a été soumis. Par ailleurs, vous devrez régulièrement informer le Syndicat de l'état d'avancement des travaux : les agents devront être en mesure de vérifier la conformité de l'unité d'assainissement avant son remblaiement définitif. En cas de vente de tout ou partie de l'immeuble, l'acquéreur devra faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de l'acte de vente ; les travaux en question sont décrits dans les commentaires contrôleur du rapport de visite. Lors de la prochaine vidange de votre ouvrage de prétraitement (fosse toutes eaux), vous ferez appel à une entreprise agréée par le Préfet qui vous remettra le bon de vidange, document réglementaire qui mentionnera le volume et le lieu de traitement des matières vidangées.</p>	
Identité du responsable : GRENARD	Date : 03/06/2020

Document réévalué le 21.10.2021 dans le cadre de la vente de l'immeuble.



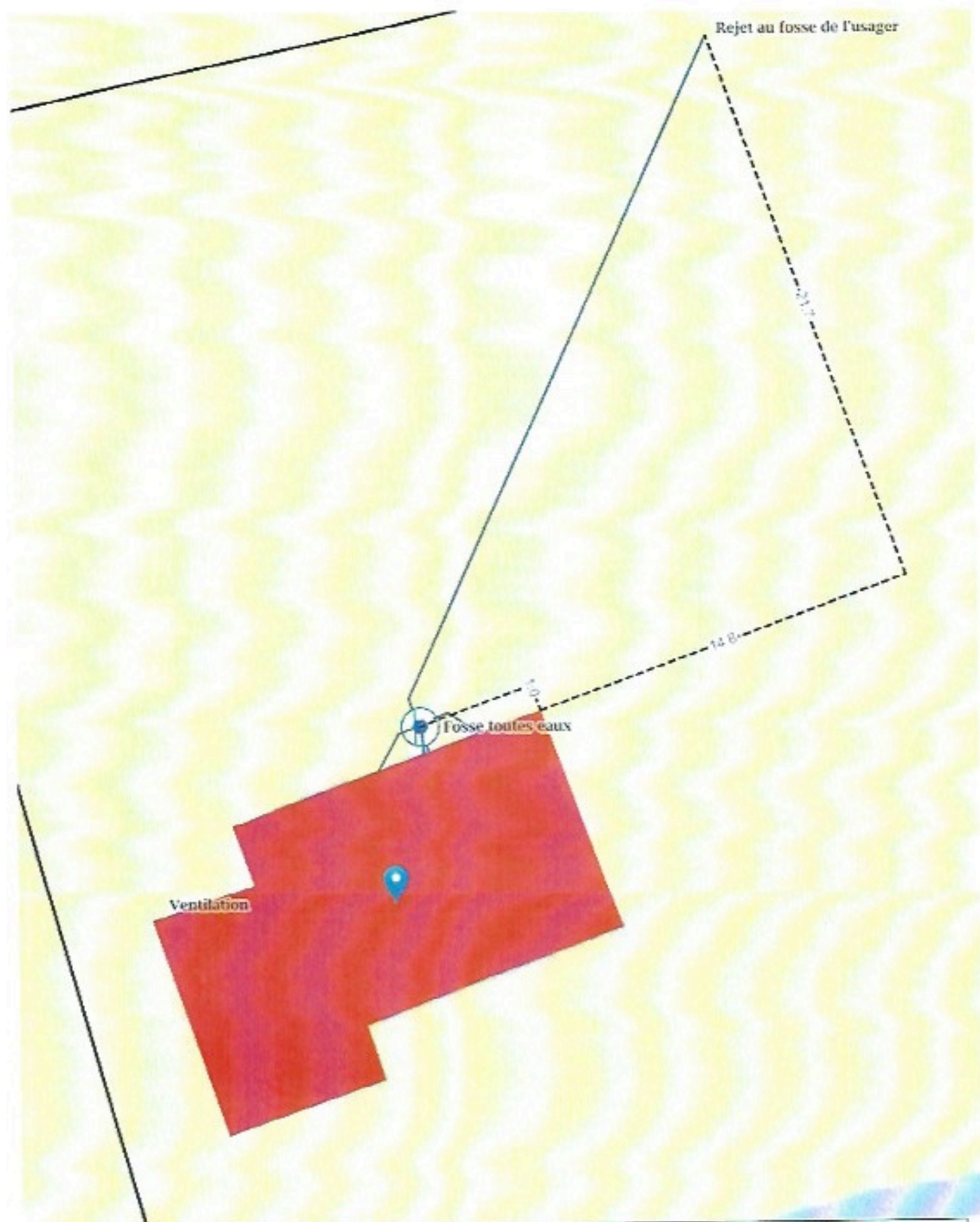


Schéma de l'installation d'assainissement non collectif

réalisé d'après les observations visuelles complétées d'éventuelles déclarations de l'utilisateur

DECARPIGNY JACQUES

306 ROUTE DE LANNEMEZAN - 32300 MIRAMONT-D'ASTARAC (référence : 2795)

Ce document ne peut pas être assimilé à un plan de recensement

